

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 22 décembre 2016 à compter 17h00, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu	(17h10)
Mairesse suppléante	Liliane Viens Deschatelets	
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets	(17h10)
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet	

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Nicole Perron, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lyz Beaulieu n'est pas présente pour l'ouverture de la séance. La mairesse suppléante ouvre la séance à 17h05.

2016-12-6443 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et que les points 4, 5 et 6 soient reportés à la fin.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
- 4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 (point reporté)**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (point reporté)**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE (point reporté)**

ADOPTÉE

2016-12-6444 LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée spéciale, tel que prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

ADOPTÉE

2016-12-6445 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

(Point reporté).

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance du conseil à 17h06.

ADOPTÉE

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de reprendre la séance du conseil à 17h15.

ADOPTÉE

2016-12-6445 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'il y a eu avis public affiché conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 tel que présentées, à savoir ce qui suit :

ADOPTION DU BUDGET 2017

<u>REVENUS</u>	
Taxes foncières générales	1 191 036
Taxes de services	316 727
Païement tenant lieu de taxes	94 561
Services rendus	182 393
Imposition de droits	47 300
Amendes et pénalités	600
Intérêts	9 500
Autres revenus	2 500
Transferts	334 278
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>2 178 895</u>
<u>CHARGES</u>	
Conseil municipal	86 454
Cour municipale	1 000
Gestion financière et administrative	358 782
Greffe (élection 2013)	7 983
Évaluation	49 831
Entretiens, fournitures et autres	62 167

Police	129 291
Sécurité incendie	96 577
Mesures d'urgence et sécurité civile	1 775
Patrouilles et fourrière	1 500
Voirie municipale	299 505
Enlèvement de la neige	308 725
Éclairage des rues	5 500
Plaques de rue et signalisation	2 500
Quote-part transport adapté	681
Distribution eau potable – entretien	35 840
Hygiène du milieu	151 478
Quote-part santé et bien-être	317
Programme MADA	5 000
Urbanisme	80 471
Développement économique	22 818
Loisirs et culture	50 700
Salle communautaire, bibliothèque, santé	53 320
Frais de financement	62 606
Remboursement en capital	7 840
Emprunt aqueduc (capital et intérêts)	223 490
Transfert à l'état des activités	72 744
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	<u>2 178 895</u>

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions à 17h16.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 17h17.

(Signé) Lyz Beaulieu
 Lyz Beaulieu
 Mairesse

(Signé) Nicole Perron
 Nicole Perron
 Directrice générale, sec-très.